



**REGLEMENT INTERIEUR DE LA
BROCANTE
DU DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026
RESIDENCE EOLE (Ecault)
Saint-Etienne-Au-Mont**

1. La manifestation dénommée **Brocante** organisée par l'association STEAM Citoyens se déroulera le **Dimanche 13 SEPTEMBRE 2026** dans le quartier de la résidence EOLE, Saint Etienne au Mont (Rues du Noroît, des Aquilons, du Zéphir, des Alizés) Les horaires d'ouverture aux publics sont les suivants : 8h00 – 18h00
2. La manifestation est ouverte aux particuliers non professionnels, autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre des objets personnels et usagés deux fois par année civile. (loi du 2 aout 2005)
3. Pour valider leur inscription, les participants devront retourner IMPERATIVEMENT à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription :
 - Compléter la demande d'inscription,
 - Fournir une photocopie de leur carte d'identité recto-verso (CNI, permis ou passeport)
 - Joindre le présent règlement intérieur signé et précédé de la mention « lu et approuvé »
 - Adresser le paiement correspondant à la réservation (par chèque à l'ordre de « l'association STEAM Citoyens », ou en espèces). La réception du règlement validera la réservation, aucun remboursement ne sera alloué moins de 8 jours avant le début de la manifestation.

Les originaux des pièces d'identité pourront être demandés le jour de la manifestation.

4. **Le coût du mètre linéaire est de 3€.** Les réservations sont nominatives. L'emplacement ne pourra être utilisé par une autre personne que celle nommée sur le bulletin d'inscription. (**Emplacement 3m minimum obligatoire**) Les emplacements seront donc un multiple de 3. Les autres demandes ne seront pas autorisées.
5. Dès leur arrivée, un emplacement sera attribué aux exposants, seul l'organisateur sera habilité à le modifier. Les exposants devront garer leur véhicule sur la voie publique.
6. **L'installation des stands devra se faire de 7h à 8h.** Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans la brocante
7. Les places non occupées après 10h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début de la manifestation ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnités.
8. Tous les emplacements devront être tenus et rendus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelques objets que ce soit.
9. Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de la brocante.
10. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de perte, vol ou autres détériorations.
11. Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Ledit registre sera transmis à la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer, dès la fin de la manifestation.
12. Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de polices ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.
13. Chaque exposant s'engage à ne vendre que des objets personnels et usagés (article L 310-2 du Code du Commerce). La vente d'arme de toutes catégories est interdite ainsi que la vente d'animaux. **L'association STEAM Citoyens se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.**
14. Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités et les services de secours.
15. La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
16. L'organisateur reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation et pourra décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation, les exposants seront alors remboursés des frais d'inscription versés.

NOM :Prénom :

Date : Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

I.P.N.S



BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE
DU DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2026
RESIDENCE EOLE (Ecault)
Saint-Etienne-Au-Mont

[INSCRIPTION AVANT LE 6 SEPTEMBRE 2026](#)

Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Né le :/...../..... à

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse Mail :

Titulaire de la pièce d'identité N°:

Délivrée le : par

Nombre de mètres désirés : (minimum 3m)

Prix : 3€ Xmètres linéaires =€

Déclare sur l'honneur

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait le, A

Signature :

1 café offert par inscription. **Petite restauration sur place le midi**

- ☐ Je souhaite être devant chez moi, merci de préciser l'adresse

.....

Merci de nous fournir une copie recto-verso de la carte d'identité et de joindre le paiement par chèque (à l'ordre de « association STEAM Citoyens ») ou espèces, ainsi que le règlement intérieur signé. Toute demande incomplète ne sera pas enregistrée.

À déposer au 5 rue du Zéphir Ecault